

Évolutions des inégalités et développement territorial en Algérie Trends in inequalities and territorial development in Algeria

Harrar Sabeha

¹Université Mohamed Benahmed- Oran 2.(Algérie) sabehaharrar@gmail.com

Reçu le:26./04/2021

Accepté le:11/05/2021

Publié le:20/07/2021

Résumé :

La question des inégalités a longtemps intéressé les décideurs et fait l'objet de leur débat public. En Algérie, les écarts de développement entre les régions, soulignent d'importantes ruptures territoriales au niveau national, qui évoluent selon des tendances accentuant les inégalités spatiales, économiques et sociales. L'objet de cet article est d'examiner l'état des disparités spatiales en Algérie à l'aide de l'analyse en composantes principales ACP appliquée sur les wilayas. Notre démarche consiste à construire une cartographie dégagée de l'analyse des niveaux de développement des wilayas de l'Algérie afin de comprendre la répartition des données socio économiques, et de détecter ainsi l'évolution de la configuration spatiale du territoire national.

Mots clés : Inégalités spatiales, développement- territoire, cartographie, Algérie

Abstract:

The issue of inequalities has long interested decision-makers and is the subject of their public debate. In Algeria, the development gaps between the regions, underline significant territorial ruptures at the national level, which evolve according to trends accentuating spatial, economic and social inequalities. The purpose of this article is to examine the state of spatial disparities in Algeria using the principal component analysis applied to the departments. Our approach consists in constructing a cartography drawn from the analysis of the levels of development of the departments of Algeria in order to understand the distribution of socio-economic data, and thus to detect the evolution of the spatial configuration of the national territory.

Keywords: Spatial inequalities, development-territory, cartography, Algeria

1. Introduction:

La question des inégalités a longtemps intéressé les décideurs et fait l'objet de leur débat public. En Algérie, les contributions économiques sont peu nombreuses (CENEAP-2006, Belarbi 2009, Khaoua 2014), la majorité des travaux ayant traité ce sujet émanent de la BM ou le PNUD. Ces études montrent que l'Algérie a enregistré une diminution significative des inégalités (PNUD 2015) et que c'est le pays le moins inégalitaire en Afrique (Banque Mondiale 2017). Cependant, les écarts de développement entre les régions, soulignent d'importantes ruptures territoriales au niveau national, qui évoluent selon des tendances accentuant les inégalités spatiales, économiques et sociales.

Les rapports sur l'économie algérienne rappellent que la croissance de l'économie algérienne est dépendante des facteurs volatils. Entre 1999 et 2009, la croissance du PIB est comprise entre 1.9 et 6.9%. Cette croissance est déterminée largement par la croissance de la valeur ajoutée de la branche des hydrocarbures. La rente pétrolière n'est évidemment pas équitablement distribuée, et la contribution des régions à l'économie est fortement inégalitaire. Khoua montre que la majorité de la contribution hors hydrocarbures au P.I.B. (40%), s'effectue sur l'espace littoral dépassant de loin le territoire des Hauts-Plateaux qui ne contribue que de 6% au PIB (Khoua 2019).

Les progrès réalisés au cours des dernières années en matière de réduction des inégalités entre les couches de population et entre les régions sont les fruits des programmes de développement adoptés depuis les années 2000. Ces programmes s'inscrivent dans une logique de développement territorial par la mobilisation d'importantes ressources orientées vers l'amélioration du niveau de vie. Ils ont contribué également à la résorption des inégalités entre les régions et à la fixation des populations dans les zones rurales par la création et la multiplication de micro zones d'activités.

Le présent papier tente de répondre à la question suivante : quel est l'état actuel des disparités spatiales en Algérie et est-ce que les wilayas de l'Algérie connaissent des niveaux de développement convergents ? Son objectif est d'examiner l'état des disparités spatiales en Algérie à l'aide d'une ACP appliquée sur les wilayas. Cette approche nous permet de dégager une cartographie rendant compte du niveau de développement de chaque wilaya.

2. Trajectoire de lutte contre les inégalités en Algérie

La question de la répartition inégale de la richesse sur un territoire donné est une préoccupation majeure qui touche tous les pays (Sen 2000, Lipietz 2001, Davezies 2001). L'Algérie n'échappe pas à ce constat d'inégalités spatiales. Toutes les analyses s'accordent sur l'existence de fortes disparités entre les régions bien dotées en ressources naturelles et les régions écologiquement fragiles (zones montagneuses, les zones du sud). Certes, les données naturelles sont décisives dans la différenciation spatiale mais les inégalités les plus importantes sont liées à la forte concentration de l'activité économique dans les régions côtières et à l'écart entre les zones urbaines et rurales dans les domaines de la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les efforts engagés pour diminuer les inégalités entre les régions algériennes sont notables, mais le nord algérien continue de garder sa position prééminente et son rayonnement au détriment du sud (hauts plateaux et Sahara.)

Ce clivage littoral- intérieur n'a pas changé depuis plus de cinquante ans. Pendant toute cette période, les programmes d'aménagement du territoire ont été une composante majeure

de la politique gouvernementale. Ces politiques consistaient en des actions de redistribution, de lutte contre l'exclusion mais aussi un début d'aménagement de l'espace. L'Algérie a accumulé une longue expérience en matière de lutte contre les disparités. Entre 1962 et 1989, celle-ci a été influencée par une pensée économique socialiste orientée vers les problématiques du sous-développement et du développement. La lutte pour le pouvoir et la formation de l'Etat et de son unicité s'affirme avec la centralisation des activités de commandement dans la capitale (Bendjelid, 1978). Les industries industrialisantes ont constitué l'objectif central, prioritaire, de toute la politique de développement. L'industrialisation est conçue comme un facteur privilégié de la politique d'aménagement du territoire (Mutin, 1980, Dahmani, 1984.)

Le passif de plus d'une décennie d'aménagement centralisé suivant la logique du socialisme algérien est lourd. Dans toutes les étapes de l'aménagement de cette période, l'objectif était de lutter contre les inégalités. Depuis les ajustements régionaux jusqu'à l'orientation vers la planification spatiale à trois niveaux avec la mise en œuvre du SNAT, SRAT et les plans de wilayas, les actions de l'Etat s'inscrivaient dans ce sens .

De même la planification sectorielle nationale et centralisée, ensuite la régionalisation qui manquait de moyens et de pouvoir , puis une régionalisation plus élaborée à partir des années 1973 ; concrétisée par la mise en place d'un système de planification locale au niveau des wilayas et communes intégré dans la planification centrale et dotée d'instruments (PMU, PCD, ZHUN), le but de relever le niveau économique et social des zones sous développées, les déséquilibres régionaux ont persisté, les disparités spatiales se sont accentuées entre le nord algérien et les régions des hauts plateaux et du sud.

Malheureusement la crise économique qu'a connue le pays en cette époque a dévoilé le dysfonctionnement d'une économie particulièrement rentière. Les limites de la décentralisation ; une notion largement évoquée dans les plans et reflétant le contenu démocratique de la planification nationale, ont démontré la marginalisation des autorités décentralisées. La décentralisation reste beaucoup plus un objectif qu'une réalité.

Le « tout planifié » montre ses limites, à partir de 1990 l'Etat engage d'importantes réformes qui touchent aussi bien le domaine politique qu'économique (Henni, 2009) . Les réformes consacrées en 1994 par l'adoption du programme d'ajustement structurel (PAS), ont touché également l'aménagement du territoire par un renversement de la législation lui concernant, bien que celui-ci fut exclu des programmes d'ajustement structurel du FMI-BM. La reprise de la politique d'aménagement du territoire à partir de 1994 s'est inscrite dans un contexte du libre marché, elle se veut partagée entre l'Etat et les collectivités locales dans l'optique d'une régionalisation de la planification, mais aussi entre les opérateurs économiques et les associations villageoises. Ainsi les entreprises sont libres dans le choix de leur localisation. Leurs choix, répondant à la minimisation des coûts de transport, l'exploitation de la main d'œuvre à bas prix et la préférence des zones urbaines ont eu pour conséquence une forte marginalisation des villes moyennes et des zones rurales.

2.1 Une nouvelle orientation de l'aménagement du territoire en Algérie : vers le développement territorial

Le vrai aménagement n'est pas une opération bureaucratique collectiviste ni un procédé technocratique capitaliste ; il est d'ordre consensuel et doit répondre aux potentialités socio économiques locales régionales, nationales ou subcontinentales (Wackermann, 2005, p 100).

En Algérie, ces tendances sont déterminantes, et apparaissent clairement dans la nouvelle politique d'aménagement adoptée depuis 2001 qui s'appuie sur une autre conception de développement à savoir : le développement territorial.

Apparu dans un contexte de mondialisation et d'ouverture économique très poussée, le développement territorial est souvent considéré comme une réponse au changement fondamental des conditions du développement. A l'ère de la mondialisation et du libre échange, le territoire est au cœur du développement économique, il est nécessaire pour les territoires d'être compétitifs en ajustant production et vente sur les marchés extérieurs. Ce modèle considère le territoire comme « construit », Alain RALLET explique que « Le développement territorial fait référence à un espace géographique qui n'est pas donné mais construit. Construit par l'histoire, une culture et des réseaux sociaux qui en dessinent les frontières. Le contenu définit le contenant: les frontières du territoire sont les bornes (mouvantes) de réseaux socio-économiques. Là où s'éteint le réseau se termine le territoire. L'initiative ne vient pas tant d'une instance planificatrice que d'une mobilisation des forces internes.»

Le développement territorial s'appuie sur la gouvernance territoriale qui recouvre les modalités de l'exercice des autorités publiques et ses effets sur le nombre, la pertinence et les interactions entre ces échelons territoriaux. La question de gouvernance territoriale se pose actuellement avec force dans le territoire. En effet, l'échelon local et par élargissement le territoire est désormais considéré comme «acteur du développement». Il est devenu une catégorie analytique dans la mesure où il n'est plus appréhendable exclusivement comme un support passif d'équipement et d'infrastructures, ou comme de simple réceptacle de l'action publique ou privée mais il est devenu un véritable système produisant lui même son développement. Partant de ce constat, les acteurs locaux : privés, publics, associatifs sont de plus en plus impliqués dans les dynamiques de développement. Ils visent désormais, outre l'allocation optimale des ressources, la valorisation des potentiels spécifiques des territoires, c'est-à-dire les avantages relatifs qui distinguent le territoire par rapport à ses concurrents potentiels.

Pour la première fois, les principes et les fondements de la politique nationale d'aménagement et de développement sont définis par la loi 01-20 de 2001 relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable .

Le texte insiste sur l'implication des collectivités locales et des citoyens en même temps que l'Etat dans la conduite de la politique d'aménagement. Parmi ses diverses finalités on aperçoit un intérêt particulier concernant l'égalité des chances et la lutte contre les disparités spatiales. L'article 4 de cette loi met clairement l'accent sur le « développement harmonieux de l'ensemble du territoire national, selon; les spécificités et les atouts de chaque espace régional », la présente loi incite à la répartition appropriée, entre les régions et les territoires, des bases et moyens de développement en visant l'allégement des pressions

sur le littoral, les métropoles et les grandes villes et la promotion des zones de montagne, des régions des Hauts Plateaux et du Sud.

Il faut souligner aussi que cette loi a inscrit la problématique environnementale et participative au cœur du nouveau discours sur l'aménagement du territoire. En effet, elle intègre les préoccupations de la protection et de la valorisation des espaces et des ensembles écologiquement et économiquement sensibles répondant ainsi aux impératifs du développement durable.

La stratégie actuelle de l'Etat vise un développement équilibré du territoire et a engagé plusieurs programmes de développement notamment des hauts plateaux et du sud. elle a introduit de nouveaux modèles d'organisation et d'aménagement tel que les Zones Intégrées de Développement Industriel, les Technopoles, les parcs et les districts technologiques. Ces modèles expriment la prise en compte du rôle de l'espace dans les coordinations d'acteurs, dans le fonctionnement et l'efficacité des organisations et/ou dans l'alimentation et la diffusion du développement socio-économique. En effet, ces espaces sont conçus pour se déployer au niveau des espaces plus larges et cohérents à savoir les pôles d'attractivité qui ont pour fonction la mise en cohérence des acteurs visant à promouvoir la compétitivité du territoire.

D'un autre côté, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a choisi à travers le SNAT un modèle de développement métropolitain comme réponse à l'exigence de la compétitivité et l'attractivité des territoires. Toutefois, le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) en optant pour la métropolisation et le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, essentiellement urbains, s'interdit de réaliser le rééquilibrage du territoire. Ces choix nous conduisent à s'interroger sur l'état de nos territoires et leur position en matière d'attractivité et de compétitivité.

3.Etat des lieux des inégalités territoriales.

La configuration spatiale du territoire national semble souffrir de profonds déséquilibres. Les inégalités territoriales se manifestent sous diverses formes. Les plus importantes sont les inégalités entre le monde rural et urbain. Le processus de développement des wilayas de l'Algérie est inégal, il est fortement polarisé (Alger, Oran, Sétif, Tizi-Ouzou) avec une forte concentration des populations et des activités sur les franges littorales, en outre, la stratégie métropolitaine de l'Algérie n'a toujours pas donné les résultats escomptés : la métropolisation en Algérie se réduit à sa dimension démographique, les grandes métropoles n'induisent pas des effets d'entraînement sur les zones périphériques.

Tableau N°1. Évolution de la population du littoral

POPULATION	RGPH 1998	RGPH 2008	2019
Population côtière	11 824 161	13 488 621	15 632 640
Population de l'intérieur	14 397 683	16 896 781	23 014 720
Population du Sud	2 879 023	3 694 556	4 776 640

Source : ANAT(2010), ONS (2019)

La dualité rural- urbain caractérise le territoire national. Les comportements des ménages au milieu urbain et rural traduisent d'importantes inégalités : L'examen des dépenses de consommation des ménages a révélé un très grand écart entre les régions rurales et les

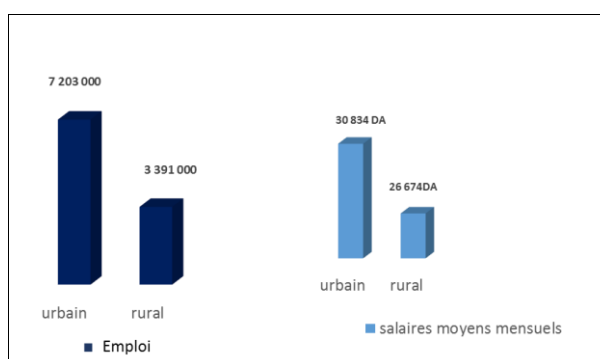
régions urbaines avec 71% contre seulement 29% dans les régions rurales. Les disparités en termes d'emploi et de salaires se creusent entre la ville et la campagne.

Tableau N°2 : Evolution des dépenses des ménages par dispersion entre 2000 et 2011 (milliards DA)

Dispersion	2000		2011	
	Dépenses	%	Dépenses	%
Urbain	995.6	65	3194.1	71.1
Rural	535.8	35	1295.4	28.9
Total	1531.4	100	4489.5	100

Source : enquête nationale sur les dépenses et le niveau de vie des ménages ; 2011.

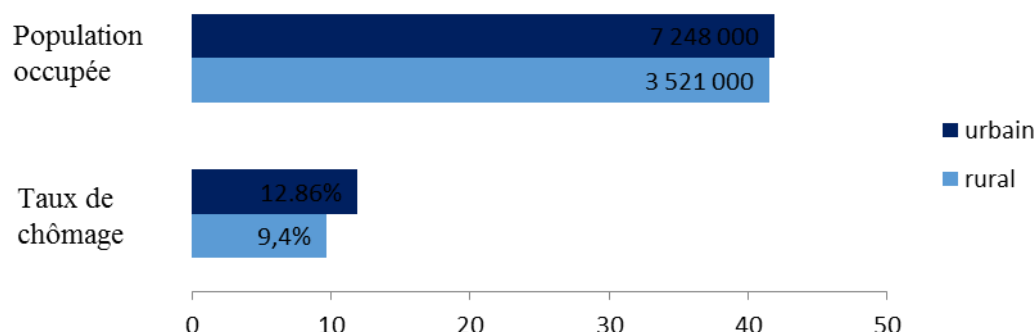
Figure N° 1 : Salaires nets moyens mensuels et effectifs par strate géographique en 2011



Source : adapté d'après l'enquête dépenses 2011- Collections Statistiques N° 189

Les inégalités observées en matière d'emploi sont manifestes. Les zones urbaines accaparent 67% de la population occupée contre seulement 33% dans les régions rurales. Selon les données de l'enquête activité, emploi et chômage de 2017, le taux de chômage urbain s'élève à 12.86% contre 9.4 dans les zones rurales.

Figure N° 2: taux d'activité et taux de chômage par strate -2017



Source : L'Algérie en quelques chiffres, ONS, N° 48 ,2018

En ce qui concerne l'activité économique, bien que les secteurs économiques soient bien dispersés sur le territoire national (quotient de localisation assez élevé pour toutes les

régions du pays), les inégalités de concentration des entreprises sont prononcées mais connaissent une baisse significative : les écarts observés entre les différentes régions du pays ont considérablement baissé entre 2003 et 2016. Tout de même, le niveau de l'inégalité actuel est moyennement élevé. On constate une forte concentration des entreprises dans les régions nord au détriment des régions des hauts plateaux et du sud. En 2019, nous avons enregistré un taux de création de 58% dans la région nord, 32% dans les hauts plateaux et seulement 10% dans le sud (CNRC 2019). Malgré les incitations fiscales et financières pour les entreprises pour qu'elles s'installent dans les régions intérieures du pays, les résultats escomptés sont loin d'être réalisés. Les forces d'agglomération, la structure industrielle et la proximité des grands centres semblent les facteurs significatifs des choix de localisation des entreprises.

Tableau N°3 : Répartition des PME par région en 2019

Région	Nbr d'établissements	% région
Nord	830438	70%
Hauts plateaux	262340	22%
Sud	100561	8%
Total PME Privées	1 193 339	100%

Source : Bulletin statistique de la PEM, n°36,2019.

3.1 Analyse la situation des inégalités entre les wilayas

Notre objectif étant la mise en évidence des disparités territoriales, nous avons tenté de pratiquer une analyse synthétique à l'aide d'une ACP qui intègre un maximum de variables disponibles par wilaya afin de rendre compte du niveau de développement de chacune d'entre elles.

Notre choix a été effectué sur 15 indicateurs pour les 48 wilayas de l'Algérie pour l'année 2016.

Ces indicateurs ont une relation directe ou indirecte avec les Objectifs de la politique nationale de l'aménagement du territoire. Ainsi, quatre critères de base sont pris en considération à savoir : des critères démographiques, des critères économiques, des critères d'équipement, et des critères de niveau de vie.

A travers ces critères, nous essayons de mettre l'accent sur quatre domaines :

Statut démographique : la densité de population; la population.

Statut socioéconomique :taux d'alphabétisation, taux de scolarisation totale, nombre de médecins pour 1000 habitants, volume investissement, SAU irriguée, Nombre PME, Pop occupée, NBR établissements scolaires. Nombre de zones industrielles et de zones d'activité.

Conditions d'habitat : taux de couverture en AEP, taux de raccordement en gaz de ville, taux d'assainissement, taux de couverture en électricité, taux de revêtement des routes.

L'analyse multi-variée (Analyse en Composante Principale) est réalisée à l'aide du logiciel XLStat2016.

L'utilisation de l'ACP est justifiée par l'indice de précision de l'échantillonnage de Kaiser-Meyer-Olkin et le test de sphéricité de Bartlett. En effet, KMO est égal à 0.776 . En ce qui concerne le test de Bartlett, les résultats de l'analyse ont montré un niveau de signification de 0,00, une valeur qui est suffisamment petite pour rejeter l'hypothèse (la probabilité doit être inférieure à 0,05 pour rejeter l'hypothèse nulle).

Tableau N° 4 : Mesure de précision de l'échantillonnage de Kaiser-Meyer-Olkin et le test de sphéricité de Bartlett

Mesure de précision de l'échantillonnage de kaiser-Mayer-Olken KMO	Le test de sphéricité de Bartlett :						
	Khi ²	(Valeur observée)	Khi ²	(Valeur critique)	DDL	p-value	Alpha
0,776		736.547		129.918	105	0.0001	0.05

Source : calcul de l'auteur avec Excel stat

L'ACP avec rotation Varimax a permis de synthétiser ces variables pour représenter la structure du territoire national. Les résultats sont représentés dans le tableau

Tableau N° 5 : valeurs propres

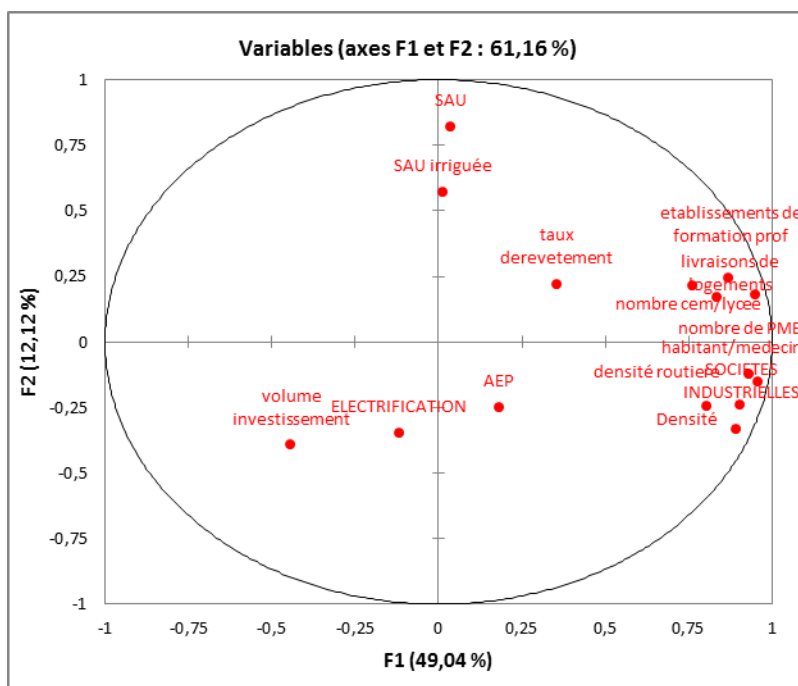
	F1	F2	F3	F4	F5
Valeur propre	7,356	1,818	1,380	0,958	0,874
Variabilité (%)	49,039	12,119	9,203	6,387	5,828
% cumulé	49,039	61,158	70,361	76,748	82,576

Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT.

En se basant sur le critère de Kaiser pour le choix du nombre de facteurs à retenir, trois facteurs totalisant 76.74 % de la variance totale des données.

La corrélation des variables avec les facteurs (voir annexes) nous permet de déterminer les indicateurs les plus structurants de l'espace algérien sur les trois axes qu'on va interpréter.

Figure N° 1: Corrélation des variables avec les axes factoriels



Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT

Le premier facteur a représenté à lui seul 49 % de la variation totale. Il reflète le potentiel socio économique en termes de population et d'activité économique. En effet, C'est un facteur très corrélé avec population, densité de la population, nombre des CEM et des lycées, le nombre des établissements de formation professionnelle, livraisons de logements, médecins/1000habitants, le nombre de PME, la densité routière, le nombre des sociétés industrielles.

Le deuxième facteur véhicule 12.11 % de l'inertie totale, il est fortement corrélé avec la SAU et la SAU irriguée. Par contre il est négativement corrélé avec la densité de la population et les indicateurs d'équipement (taux d'électrification, AEP) ainsi que des indicateurs économiques (Nombre des Pme). Ceci nous mène à l'interpréter comme critère de ruralité à caractère agricole.

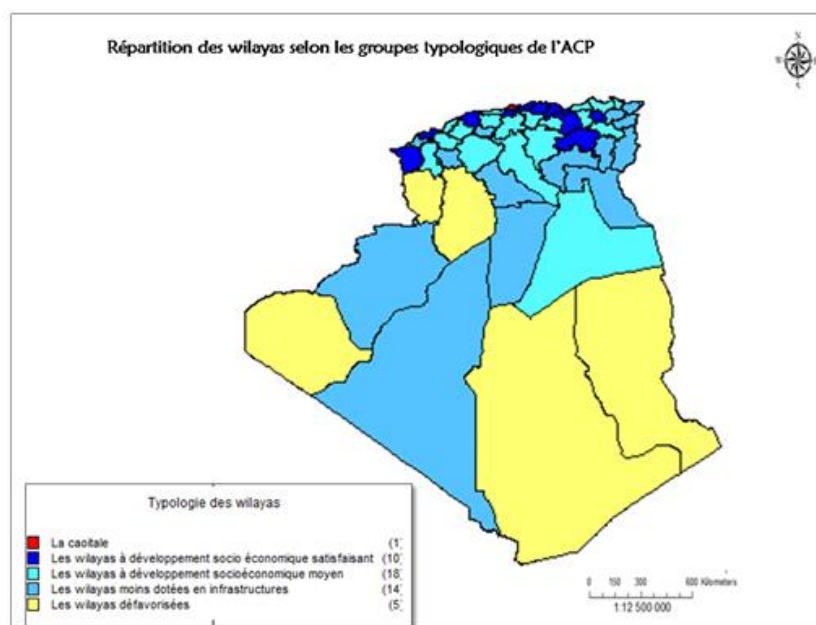
Le troisième axe, représente 9.2 % de l'inertie totale, il regroupe quant à lui les items suivants : le taux d'électrification, le taux de revêtement et le taux d'alimentation en eau potable. L'axe traduit l'offre des équipements.

L'analyse des coordonnées des observations (voir annexe) par rapport aux trois axes factoriels dégagés indique la position des wilayas sur ces axes et permet de les classer en fonction de leur vocation. On déduit à cet effet que l'analyse traduit 5 ensembles de wilayas:

- Le premier groupe représente une seule ville qui est la capitale Alger, elle se distingue à la fois par son dynamisme économique et son potentiel démographique.
- le deuxième ensemble, composé des villes de Constantine, Oran, Sétif, Boumerdès, Tizi - Ouzou et Bejaia, situées à proximité d'Alger ou sur le littoral, occupe une position intermédiaire et se distingue par un niveau de développement satisfaisant.
- le troisième groupe composé d'une part des villes bien équipées en matière de liaisons en eau potable, électricité, gaz de ville comme Annaba Blida, Laghouat, Saida, Aïn Témouchent, et d'autre part, des villes bien dotées en infrastructures de transport tel que Tlemcen et Bejaia.
- Les wilayas ayant un fort potentiel agricole comme Tiaret, Batna, Djelfa et Tlemcen forment le quatrième groupe
- et enfin le cinquième groupe constitué des villes du sud les plus dépourvues des caractères du dynamisme économique à savoir la wilaya de Tindouf, Naâma, Illizi et Tamenrasset.

3-2 Les limites du développement territorial en Algérie :

La figure ci-dessous met en évidence une certaine différence et dichotomie du paysage algérien. D'une part, la position unique de la capitale Alger et le reste des wilayas. Et d'autre part une différenciation régionale entre le nord avec ses grandes wilayas, l'intérieur du pays avec sa position intermédiaire en matière de développement et le sud dont la majorité de ses wilayas se caractérisent par une situation socio économique défavorisée.



Source : notre construction à l'aide du logiciel Mapinfo 7.1

D'après la carte des scores régionaux on remarque une disparité régionale au niveau des wilayas. Les wilayas ayant fort potentiel socio économique sont peu nombreuses. Seulement cinq wilayas se distinguent par leur rayonnement économique. On remarque également, la faible situation du sud dont toutes les wilayas ont des niveaux de développement moyens voire faibles.

La carte met en évidence, donc, le déséquilibre régional manifesté qui existe toujours entre le nord et le sud du pays.

Le nord du pays constitué de trois ensembles forts à savoir l'Algérois, l'Oranie, le Constantinois, se distingue par son niveau économique et social satisfaisant : L'intérieur du pays souffre d'un certain enclavement en matière d'infrastructures et de services. Malgré l'important nombre des activités du commerce et de service dans la région, le processus de développement territorial de l'intérieur demeure insuffisant. Ces espaces médians correspondent à des espaces montagnards ou steppiques.

Le sud du pays avec ses faibles bases productives et l'insuffisance des activités de services marque un très grand retard en matière de développement. Ce vaste espace saharien marqué par les handicaps de l'étendue et du climat manque d'accessibilité et s'intègre difficilement dans la dynamique économique du pays. L'activité pétrolière et les faibles densités (les équipements créés profitent plus largement aux habitants) ne compensent pas ce retard de développement que dans quelques wilayas tel que Biskra, Ouargla et El-Oued. Il est à noter que le nouveau découpage administratif¹ entrant en vigueur en février 2021 par la promotion de dix circonscriptions du sud en wilayas, s'inscrit dans la perspective de promouvoir la décentralisation et le développement territorial dans ces zones.

La politique nationale d'aménagement a évolué dans sa stratégie qui a conduit à l'émergence de nouvelles orientations s'inscrivant dans une optique de développement territorial tel que les systèmes productifs locaux, les pôles de croissance et les projets de territoires. Mais il semble que cette nouvelle stratégie si riche dans son contenu a laissé de côté des territoires profondément en crise dans lesquels la mobilisation des hommes ne se fait pas : ce sont les territoires sans projet.

¹Il s'agit des wilayas de Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Béni Abbès, Ouled Djellal, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El M'Ghair, et El Menia.

partant de ces considérations, l'amélioration de l'impact des politiques publiques sur le développement territorial, nécessite la mise en place d'un cadre de cohérence pour coordonner les différentes politiques, par une amélioration de la procédure de contractualisation et une simplification des mécanismes de financement, par une meilleure prise en compte des besoins des territoires ainsi que par une plus grande implication, en leur sein, des acteurs et des populations. Il s'agit en fait, d'améliorer la gouvernance territoriale pour une meilleure prise en compte des réalités locales en impliquant les acteurs économiques, les citoyens et la société civile.

Dans la même lignée, investir dans l'intelligence des territoires paraît bénéfique pour les acteurs et la communauté territoriale afin d'acquérir une meilleure connaissance du territoire, et de mieux maîtriser son développement. Le développement d'une démarche qui repose sur l'observation descriptive et la prospective à long terme, permet d'instaurer une intelligence territoriale en temps réel, susceptible d'informer les stratégies locales de développement ; et de redéfinir les critères de la valeur collective pour donner à chaque territoire sa place dans le projet national et lui permettre de mieux assurer sa trajectoire de développement.

3. Conclusion:

D'après nos résultats, il s'est avéré que le territoire national souffre encore des ruptures territoriales. Ces résultats conduisent à s'interroger sur l'apport de la politique de lutte contre les disparités. Dans le contexte actuel de chute des recettes des hydrocarbures, les territoires porteurs de développement doivent être mis en valeur et faire l'objet d'une attention particulière. En effet, une mise en valeur et en attractivité des territoires à travers le développement des secteurs de l'économie alternative notamment l'industrie et le tourisme semble urgente. Ceci revient à instaurer une culture de « projet du territoire ».

Le contenu des programmes mis en œuvre par le SNAT révèle une conception du développement global, multisectoriel, intégré. Il y a là une véritable évolution culturelle. Cependant, agir sur les inégalités territoriales en tant que telles semble moins pertinent qu'une démarche au moyen d'un « détour territorial qui prend en considération les interactions entre offre territoriale et demande sociale. En outre, la situation encore très fragilisée des régions défavorisées et confrontées aux disparités reflète une certaine limite des politiques sectorielles et un échec certain de ces politiques. Il convient donc d'opter pour une logique de « projet de territoire » qui renonce aux catalogues d'actions finançables pour soutenir un projet territorial globalisé.

4. Références :

Benachenhou, A, (2004). « Algérie : La modernisation maîtrisée », Alger.

Bendjelid, A, (1986). « Planification et organisation de l'espace en Algérie », OPU, Alger.

Côte, M, (1983). « L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement », OPU, Alger .

Dahmani, M, (1984). « Planification Et Aménagement Du Territoire, quelque éléments théoriques et pratiques », édition n°14 OPU ,Alger.

Harrar, S (2018), « Politiques d'aménagement du territoire et disparités spatiales de développement en Algérie », thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Tlemcen, Algérie.

Sen, A, (2000). « Repenser l'inégalité », le Seuil. Paris.

Catin, M et Van Huffel, C, (2003). « Inégalités régionales et développement économique : le cas français (1850-2000) » Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 5.

DAVEZIES, L. (2001). « Les fondements d'une intervention publique en faveur du développement territorial », In OCDE, Perspectives territoriales de l'OCDE.Paris

Éloi. L et al (2013). « Vers l'égalité des territoires en France : Dynamiques, mesures, politiques ». Rapport à la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement. La Documentation française.

Henni A, (2009), « La réforme monétaire et financière en Algérie. Enseignements pour une transition vers le marché dans un pays en voie de développement », Confluences Méditerranée, 2009/4 (N°71), p. 27-40

Khaoua, n, (2018) « Projet de Recherche Inégalités spatiales, mobilités et développement en Algérie 2000-2013 ». Université Badji Mokhtar Annaba.

Makboul, E (2002). « Décentralisation et réorganisation territoriale », la lettre du CENEAP, N°48 - Juillet-Août, p 1-4 .

Mebtoul, A, (2010). « La décentralisation et la régionalisation s'assimilent-elles à l'éclatement de l'Etat Nation ». Algérie Focus, 6 juin 2010.

Mutin, G, (1980) . « Implantations industrielles et aménagements du territoire en Algérie ». In: Revue de géographie de Lyon, vol. 55, n°1, 1980. pp. 5-37.

Khaoua, Nadji. (2019). « Enjeux territoriaux et transition économique en Algérie ». In book: L'Algérie au Présent, entre Résistances et Changements. IRMC-Khartala Paris

Ministère de l'aménagement du territoire (2006), « Algérie 2025, Schéma National d'Aménagement du Territoire : Equilibre durable et compétitivité des territoires ».

Office National des Statistiques (2014) « Annuaire statistique de l'Algérie » . n° 30, éd. 2014.

Office National des Statistiques (2011) « Armature urbaine », Collections Statistiques N° 163/2011 Série S : Statistiques Sociales

Office National des Statistiques (2013) « Enquête Emploi auprès des Ménages » 2013 ,

Office National des Statistiques (2011) « Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages », 2011.

Ministère de l'Industrie (2019) « Bulletin d'information statistique de la PME », N° 35, éd. 2019.

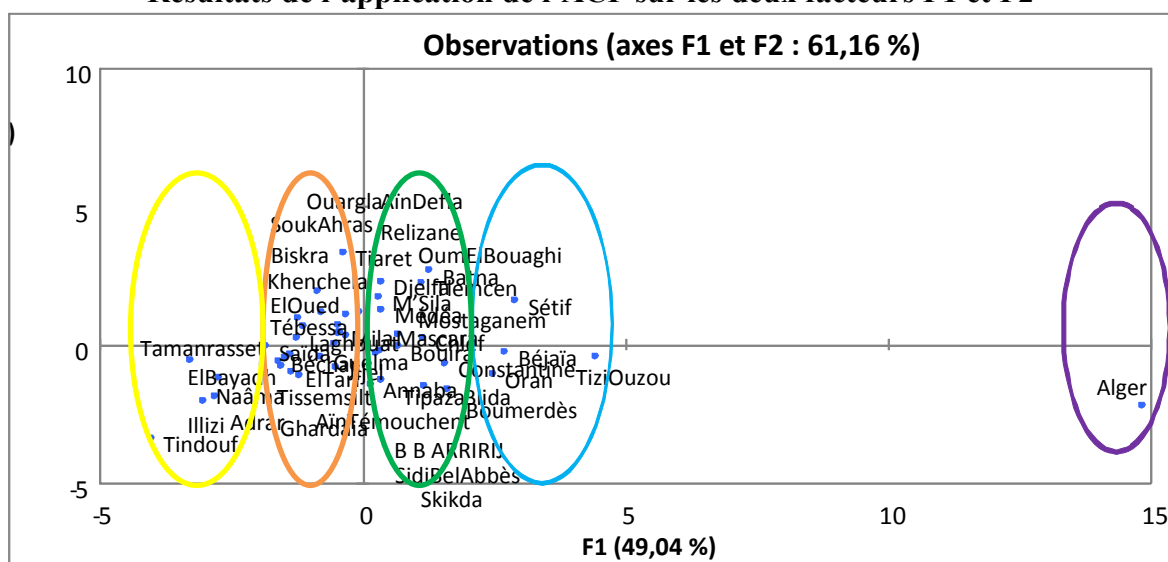
Ministère de l'Industrie (2014) « Bulletin d'information statistique de la PME », N° 25, éd. Novembre 2014.

Loi n°10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Annexe N° 1 : Score des wilayas sur le premier axe factoriel.

Alger	14,8	Tizi-Ouzou	4,4	Médéa	0,3	OumElBouaghi	-0,5	SoukAhras	-1,4
		Sétif	2,9	Tipaza	0,3	Jijel	-0,5	Ghardaïa	-1,5
		Bejaïa	2,7	Djelfa	0,3	Ouargla	-0,6	Tissemsilt	-1,6
		Oran	2,5	Skikda	0,3	ElOued	-0,8	Adrar	-1,6
		Boumerdès	1,6	M'Sila	0,3	Guelma	-0,8	Saïda	-1,9
		Constantine	1,5	BordjBouArreridj	0,2	Biskra	-0,9	Béchar	-1,9
		Batna	1,3	Annaba	0,1			El-Bayad	-2,8
		Blida	1,2	Mascara	-0,1	Ouargla	-0,6	Naâma	-2,8
		Chlef	1,1	Relizane	-0,3	Khenchela	-1,2	Illizi	-3,1
		Tlemcen	1,1	AïnDefla	-0,3	AïnTémouchent	-1,2	Tamanrasset	-3,3
		Bouira	0,7	Tiaret	-0,4	Tébessa	-1,3	Tindouf	-4,0
		Mostaganem	0,7	SidiBelAbbès	-0,5	Laghouat	-1,3		
				Mila	-0,5	ElTarf	-1,4		

Résultats de l'application de l'ACP sur les deux facteurs F1 et F2



Source : calcul de l'auteur avec EXCEL STAT